

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

Dans le double contexte de la célébration du Mois de l'Europe en mai et de la Semaine de la diplomatie verte qui aura lieu au mois de novembre, la Délégation de l'Union européenne en République du Congo organise la deuxième édition du concours du meilleur reportage pour l'environnement.

Ce concours est destiné aux journalistes confirmés et débutants (stagiaires, nouvelles recrues) de la presse écrite et en ligne, de la télévision, de la radio, aux producteurs de contenus multimédias, bloggeurs ainsi qu'aux étudiants de niveau master, évoluant dans des filières en lien avec les domaines de la préservation de l'environnement.

Ce concours vise à récompenser les meilleures productions qui traitent des problématiques environnementales.

Il poursuit 4 objectifs :

- Susciter un intérêt de la presse nationale pour l'environnement et la production d'articles de fond sur ladite thématique ;
- Inciter les journalistes de la presse nationale à être des acteurs/actrices de changement pour des politiques environnementales de qualité ;
- Encourager la spécialisation des journalistes sur les questions environnementales
- Sensibiliser le public aux défis environnementaux.

Article 1

A titre d'exemple et sans que cela ne revête un caractère obligatoire ou exhaustif, les reportages en compétition pourront traiter de l'un des thèmes suivants :

- Gouvernance forestière (exploitation du bois, conflits hommes/faune, aires protégées, écotourisme, afforestation, déforestation, etc.) ;
- Industries extractives et environnement ;
- Préservation du milieu marin ;
- Gestion durable des déchets ;
- Entreprenariat vert ;
- Changements climatiques et résilience des populations ;
- Initiatives innovantes en matière de préservation de l'environnement ;
- Préservation de la biodiversité.

Les participants devront se concentrer sur les défis spécifiques liés au thème choisi et devront mettre en évidence l'importance de ces enjeux, leurs impacts sur les communautés locales/populations ainsi que les mesures possibles pour y remédier.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Article 2

Le concours est ouvert aux journalistes des catégories précitées ainsi qu'aux étudiants de niveau master inscrits dans des filières/formations en lien avec l'environnement. Les candidats doivent être âgés de 18 à 35 ans.

Article 3

Les reportages en compétition doivent être réalisés en langue française ou en langues locales accompagnées dans ce cas, de sous-titre ou de traduction.

Article 4

Tout reportage en compétition doit respecter les règles d'éthique et de déontologie en matière de journalisme.

Article 5

Les candidats au concours ne peuvent présenter qu'un seul reportage.

Article 6

Format des productions :

- Chaque participant devra réaliser une production filmée ou un reportage multimédia ;
- Le reportage multimédia peut inclure du texte, des photos et pourra inclure d'autres formats tels que l'audio, l'animation, les graphiques ou autres ;
- Les productions devront être originales, créatives et innovantes.

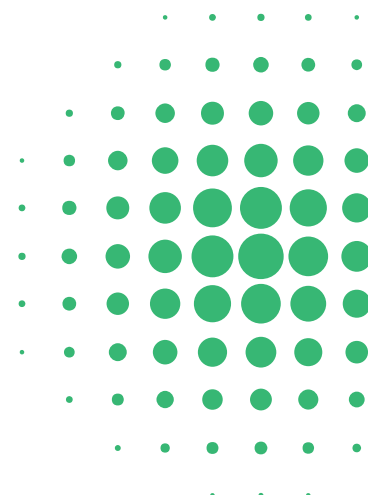
Durée des productions :

- Les productions filmées devront avoir une durée maximale de 15 minutes accompagnée d'une production teaser de 3 minutes pour les réseaux sociaux ;
- Les reportages multimédia devront au moins inclure deux éléments requis : vidéo, audio.

CRITERES DE SELECTION

Article 7

- Pertinence du contenu et compréhension des défis environnementaux de la Petite Côte.
- Originalité de l'approche narrative et créativité dans l'utilisation des différents formats.
- Qualité de la production et des éléments multimédias utilisés.
- Impact émotionnel et capacité à susciter l'engagement du public.
- Clarté et efficacité de la communication du message environnemental.



DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 8

Les dossiers de candidature comportent :

- Le reportage en compétition ;
- Le formulaire de candidature dûment rempli (joint au présent règlement) ;
- La copie d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire, carte d'étudiant) ;
- La copie de la carte de presse en cours de validité ou une attestation de l'organe de presse sous la bannière duquel le reportage sera présenté. Les étudiants de niveau Master fourniront un certificat attestant de leur inscription au sein de leur établissement d'études, émanant du Doyen de leur université ;
une déclaration écrite de cession des droits d'auteur du reportage à la Délégation de l'Union européenne, dûment remplie et signée par l'auteur du reportage (modèle joint au présent règlement). Les participants conserveront les droits d'auteur de leurs productions, mais ils devront accorder à la Délégation de l'Union européenne une autorisation pour la diffusion, la promotion et l'utilisation non commerciale des contenus.

Les candidats devront envoyer leur dossier de participation (en pièce jointe par mail ou via We transfer) avec la mention suivante : "Concours du meilleur reportage pour l'environnement- Edition 2024 " au plus tard le lundi 30 septembre 2024 à 17h. Un accusé de réception vous sera envoyé lors de l'envoi.

L'adresse mail d'envoi des dossiers est la suivante : Azaad.MANTE@eeas.europa.eu.

JURY & PRIX

Article 9

Jury :

- Un jury d'experts en journalisme, en environnement et en médias sera constitué pour évaluer les productions.
- Les décisions du jury seront finales et sans appel. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un prix dans une catégorie quelconque s'il estime que les reportages présentés ne sont pas de facture professionnelle.

Prix :

- Les meilleures productions seront récompensées par des prix en fonction de leur classement.
- Les prix pourront inclure des récompenses en argent, des formations spécialisées, des opportunités de publication, etc.

La remise des prix aura lieu à l'automne 2024. Les détails seront communiqués ultérieurement par la Délégation de l'Union européenne.

DISPOSITIONS FINALES

Article 10

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement intérieur.
L'inobservation des conditions qui y sont définies entraîne le rejet du dossier de candidature.

Le présent règlement intérieur est disponible en ligne aux adresses suivantes :

Page facebook de la Délégation : <https://www.facebook.com/ducongobrazza/>

Site web de la Délégation : https://eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville_fr

Pour toute information complémentaire prière écrire à l'adresse email suivante :
Azaad.MANTE@eeas.europa.eu ou téléphoner au 06 973 65 33.

Siège de la Délégation de l'Union européenne
Croisement rue Duplex - rue de la Libération de Paris
Quartier Blanche Gomes
B.P 2149, Brazzaville, République du Congo
Téléphone: 00 (242) 05 500 24 00
email : delegation-congo-brazzaville@eeas.europa.eu

